

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 12 février 2021 à 8 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absent: M. le maire Régis Labeaume, président

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

[CE-2021-0277](#) Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services professionnels entre la Ville de Québec et *Investissement Québec - Centre de recherche industrielle du Québec*, pour assistance en regard à la valorisation des produits issus des installations de traitement des matières résiduelles sous la responsabilité du Service des projets industriels et de la valorisation (Dossier 74965) - [AP2021-030](#) (Ra-2252)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Investissement Québec - Centre de recherche industrielle du Québec* (IQ-CRIQ), pour assistance en regard à la valorisation des produits issus des installations de traitement des matières résiduelles sous la responsabilité du Service des projets industriels et de la valorisation (SPIV), pour une somme estimée à 450 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, conformément aux tarifs horaires de ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;

- 2° au directeur du Service des projets industriels et de la valorisation de signer cette même entente.
-

CE-2021-0278 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relatif à la location d'une partie du *Colisée* situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, d'une superficie totale de 2 205 mètres carrés (23 730 pieds carrés), ainsi qu'une superficie extérieure du site d'*ExpoCité* située aux pourtours du *Colisée* et dans le stationnement P3, d'une superficie totale de 560 mètres carrés (6020 pieds carrés) - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2021-150** (Ra-2252)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au *Festival d'été international de Québec inc.* une partie du *Colisée* situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, plus précisément la partie Nord de la patinoire, deux locaux situés au rez-de-chaussée et un au sous-sol, d'une superficie totale de 2 205 mètres carrés (23 730 pieds carrés), ainsi qu'une superficie extérieure du site d'*ExpoCité* situé aux pourtours du *Colisée* et dans le stationnement P3, d'une superficie totale de 560 mètres carrés (6020 pieds carrés). Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2022, le loyer annuel total sera de 162 600 \$, plus les taxes applicables. À compter du 1^{er} octobre 2022, le loyer sera majoré de 2 %.
- 2° à la directrice d'*ExpoCité* de signer, en tant que représentante de la Ville de Québec, ledit bail.
-

CE-2021-0279 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social pour ajouter des utilisations autorisées à même les fonds disponibles - **FN2021-002** (Ra-2252)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche 38030 pour permettre l'émission de prêts;
- 2° la renomination de l'excédent affecté nommé « excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social » en « excédent de fonctionnement affecté d'agglomération à des fins de logement social »;
- 3° l'autorisation de financer, à même cet excédent de fonctionnement affecté, l'émission de prêts à des fins de logement social.
-
-

CE-2021-0280 Autorisation de présenter le projet d'infrastructures pour l'agrandissement du parc industriel Beauport, secteur Sud, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec–Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement du Québec - **DE2021-057**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la présentation du projet d'infrastructures pour exécuter les travaux d'agrandissement du parc industriel Beauport, secteur Sud, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec–Municipalités;
 - 2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer tout document requis dans le cadre du traitement dudit projet;
 - 3° de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus dudit projet, ainsi qu'à supporter tout coût supplémentaire dans le cadre de ce même projet.
-

CE-2021-0281 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 1^{er} février 2021, demandant le dépôt du plan directeur des bassins aquatiques aux membres du conseil de ville - **LS2021-018**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 1^{er} février 2021, demandant le dépôt du plan directeur des bassins aquatiques aux membres du conseil de ville.

CE-2021-0282 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Réaménagement de la rue Saint–Paul (PAM190569) - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 74550) - **AP2021-053** (CT-2522369) — (Ra-2252)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *Stantec Experts-conseils ltée*, le contrat de services professionnels - Réaménagement de la rue Saint-Paul (PAM190569) - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 249 853 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74550 et à sa soumission du 13 janvier 2021;
- 2° autorise *Stantec Experts-conseils ltée*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères,

des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

La séance est levée à 8 h 49

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ad